



AVIS PUBLIC
Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance régulière qui sera tenue le **lundi 9 décembre 2013**, à 20 heures, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice, située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande numéro 1

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 380, avenue du Roi (lot 3 123 169 du cadastre du Québec).

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à permettre que la marge de recul arrière du bâtiment principal puisse être de l'ordre de 8 mètres plutôt que de 9 mètres, tel que prescrit aux dispositions applicables à la zone RB 7 de la *Grille des spécifications* du Règlement de zonage numéro 51-97 (B).

Demande numéro 2

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 275, Grande Ligne (lot 3 515 229 du cadastre du Québec), dans le secteur de RONA.

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à permettre qu'un lot créé à partir du lot susmentionné puisse avoir un frontage sur le chemin public de l'ordre de 35 mètres plutôt que de 50 mètres, tel que prescrit à l'article 4.7.1 du Règlement de lotissement numéro 52-97.

Ces demandes de dérogation sont disponibles pour consultation durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance régulière du **9 décembre 2013** à 20 heures à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 14 novembre 2013.

L'assistant-greffier,

François Dumont
